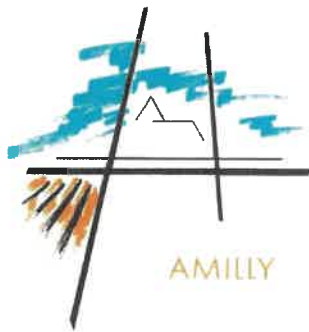




DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON DE LUCÉ

Nombre de membres dont le
Conseil Municipal doit être
composé..... 19
Nombre de Conseillers en
exercices..... 18
Nombre de conseillers qui
assistent à la séance..... 16

Quorum : 10 membres

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 6 mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Amilly, légalement convoqué le 2 mars 2026, s'est réuni en mairie d'Amilly, sous la présidence de Monsieur SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire,
La séance a été publique.

Étaient présents : M. SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire, Mesdames et Monsieur les adjoints : GAUMAIN Régine, DELORME Thierry, CHAIGNEAU Sandrine, HAMELIN Laëtitia, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : SEIGNEURET Gilles, ROUSSEAU Christophe, POLLION-BARA Emilie, LECLERE Laurent, ARONDEAU Claude, BOURDELAS Lucie, VOISIN Dominique, AVIGNON Marie-France, MARTINS Carole, VAUTARD Jérémie, PICAULT David et VIGNOL Philippe formant la majorité des membres en exercice.

Était absents : Mme DA FONSECA Nathalie.

Était absente excusée : Mme POLLION-BARA Emilie pouvoir Mme CHAIGNEAU Sandrine

Secrétaire de Séance : Mme GAUMAIN Régine

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance : Mme Régine GAUMAIN

DELIBÉRATION N° 14-2026

Attribution des subventions municipales aux écoles, aux associations et au CCAS

Suite à la réception des différents dossiers de demande de subventions et à leur étude par la commission budget qui s'est réunie le 19 février 2026, Monsieur le Maire propose l'attribution de subventions selon le détail ci-dessous :

ASSOCIATIONS		MONTANT ACCORDÉ
ACPG		350 €
Festiv'Amilly		1 000 €
Les vieux de la vieille		200 €
Amilly détente		365 €
Le club de l'amitié		1000 €
APE les parents décollent		600 €
Les Mistinguettes		300 €
Amilly Sport Loisirs	Bureau	0 €
	Foot - Amilly 4	250 €
	Foot - Amilly 1	200 €
	Peinture	320 €



MAIRIE D'AMILLY - 30, rue de la Mairie - 28300 AMILLY
Tél. 02 37 32 98 13

	Loisirs créatifs	200 €
Amilly football club		4 500 €
Amilly photo passion		300 €
Prévention routière		250 €
Daring crew		500 €
SPA		500 €
Judo Saint Georges sur Eure		300 €
ÉCOLES		MONTANT ACCORDÉ
École élémentaire	Coopérative	2 706.80 €
	Fonctionnement	5 206.25 €
	Prix	1 037.50 €
	Transport	5 000 €
École Maternelle	Coopérative	3 596.40 €
	Fonctionnement	3 340.80 €
	Transport	3 000 €
CCAS		MONTANT ACCORDÉ
CCAS		2 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions selon le détail ci-dessus,

REJETTE les demandes formulées par le club de badminton de Bailleau le Pin, l'AMF téléthon, la MAM des petits mousses et Jump Chartres 28.

DIT que la dépense sera inscrite au chapitre 65

La Secrétaire de séance,



Régine GAUMAIN



Le Maire,



Denis-Marc SIROT-FOREAU

Acte exécutoire :

Transmis en préfecture le :

Publié sur le site internet www.amilly28.fr le :

Notifié le :

Le Maire d'Amilly certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, qui peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur :

- d'un recours gracieux à l'attention du Maire, par envoi à la mairie – 30 rue de la mairie – 2300 AMILLY

- d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans (par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie- 45000 ORLEANS ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr)



MAIRIE D'AMILLY - 30, rue de la Mairie - 28300 AMILLY
Tél. 02 37 32 98 13